

Approches provinciales et territoriales pour la réouverture des écoles pour les élèves de la maternelle à la 12^e année – Surveillance, intervention en cas d'éclosion et gestion

Résumé

Définition d'une éclosion :

- L'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario définissent une éclosion comme étant deux cas confirmés ou plus (personnel ou élèves) au cours d'une période de 14 jours OU deux cas confirmés ou plus (personnel ou enfants) qui partagent un lien épidémiologique.

Dépistage :

- Toutes les provinces et tous les territoires recommandent la surveillance quotidienne des symptômes chez les élèves et le personnel.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador recommandent de procéder à des tests pour toute personne présentant des symptômes, même légers.
- Le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard recommandent de procéder à un test après une évaluation (soit par un outil d'autoévaluation, soit par la santé publique).
- La Saskatchewan accorde les tests en priorité aux enseignants et au personnel scolaire avant et pendant l'année scolaire. Tout au long de l'année scolaire, le dépistage volontaire sera offert, avec le consentement des parents. Des travaux sont en cours pour aligner le dépistage volontaire de la COVID-19 à la vaccination scolaire de routine pour les élèves de sixième et huitième année.

Allergies et autres conditions préexistantes :

- La Colombie-Britannique recommande de surveiller l'évolution des symptômes.
- L'Alberta recommande de procéder à des tests initiaux pour confirmer que la COVID-19 n'est pas la source de leurs symptômes, puis de considérer ces symptômes comme faisant partie de l'état de santé normal de l'élève.
- La Saskatchewan recommande au personnel de faire preuve de jugement en fonction des symptômes, mais en cas de doute, de privilégier la prudence en ne permettant pas à l'enfant d'entrer à l'école.

<p>C.-B.</p>	<p>Plan : Plan de retour sécuritaire à l'école à temps plein des élèves de la maternelle à la 12^e année</p> <p>Lignes directrices : Lignes directrices de santé publique relatives à la COVID-19 pour les écoles de la maternelle à la 12^e année</p> <p>Protocole en cas d'écllosion : En attente de publication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents et les tuteurs doivent évaluer quotidiennement leur enfant pour détecter les symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou de toute autre maladie respiratoire infectieuse avant de l'envoyer à l'école. Si un enfant présente des symptômes, il ne doit pas aller à l'école. Il en va de même pour le personnel ou pour tout adulte entrant dans l'école. • Les élèves et le personnel présentant des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19 doivent rester chez eux, s'isoler et se faire évaluer par un prestataire de soin de santé. • Les tests sont recommandés pour toute personne présentant ces symptômes, même légers. • Les élèves ou le personnel peuvent continuer de fréquenter l'école si un membre de leur ménage a un rhume, une grippe ou des symptômes liés à la COVID-19, à condition que l'élève ou le membre du personnel soit asymptomatique. • Les élèves et le personnel qui souffrent d'allergies saisonnières ou d'autres symptômes liés à la COVID-19, mais qui sont liés à une affection existante, peuvent continuer à fréquenter l'école lorsqu'ils ressentent ces symptômes comme étant normaux. Si leurs symptômes changent, ils doivent se faire évaluer par un prestataire de soins de santé. • On conseille également à ceux qui sont considérés comme un contact étroit d'un cas confirmé de s'isoler. Le personnel de santé publique identifie et avise les contacts étroits d'un cas confirmé.
<p>Alb.</p>	<p>Plan : Plan de retour à l'école 2020-2021</p> <p>Lignes directrices : Retour à l'école de la maternelle à la 12^e année</p> <p>Protocole en cas d'écllosion : Guide de ressources pour les écoles avant, pendant et après une écllosion de COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents ou tuteurs dont l'enfant va à l'école doivent surveiller la présence de symptômes tous les jours et lui faire subir un test de dépistage complet en cas de symptômes. Le personnel, les visiteurs et les bénévoles doivent aussi surveiller eux-mêmes la présence de symptômes avant de se rendre à l'école. • Les élèves et le personnel ne doivent pas se rendre à l'école s'ils présentent des symptômes de la COVID-19.

	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 doit subir un test de dépistage dès que possible. • Certaines personnes souffrant de conditions préexistantes peuvent présenter des symptômes liés à la COVID-19 qui font partie de leur état de santé normal ou de leur condition préexistante connue. Les écoles doivent tenir un registre des conditions préexistantes connues des élèves. Si un élève développe des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou une condition préexistante connue (par exemple des allergies), il doit tout de même subir un test de dépistage de la COVID-19 au moins une fois pour confirmer que ce n'est pas la source de ses symptômes avant de se rendre ou de retourner à l'école. Ce sera considéré comme l'état de santé normal de l'élève. • Une alerte d'exposition à la COVID-19 en milieu scolaire est définie comme un cas confirmé de COVID-19 chez un élève ou un membre du personnel en milieu scolaire. • On définit une éclosion en milieu scolaire comme étant « deux cas confirmés ou plus (personnel ou élèves) au cours d'une période de 14 jours OU deux cas confirmés ou plus (personnel ou enfants) qui partagent un lien épidémiologique ». • Lorsqu'une éclosion atteint cinq cas confirmés dans l'école, elle est répertoriée sur le site Web accessible au public.
<p style="text-align: center;">SK</p>	<p>Plan : Plan pour des écoles sécuritaires</p> <p>Lignes directrices : Lignes directrices pour les établissements d'enseignement; Plan pour des écoles sécuritaires : Trousses d'information pour les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves ne doivent jamais aller à l'école s'ils sont malades ou si quelqu'un vivant dans leur foyer a obtenu un résultat positif à un test de dépistage. • Les tests seront accordés en priorité aux enseignants et au personnel scolaire avant et pendant l'année scolaire. Les enseignants et le personnel scolaire qui souhaitent se faire tester avant le début de l'année scolaire sont invités à composer le 811 pour être orientés vers un test dès que possible. • Des travaux sont en cours pour aligner le dépistage volontaire de la COVID-19 à la vaccination scolaire de routine pour les élèves de sixième et huitième année. • Tout au long de l'année scolaire, le dépistage volontaire sera offert, avec le consentement des parents. • Si deux personnes d'une même école ont un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, une éclosion est déclarée pour cette école. • Si un deuxième cas positif est confirmé dans une seule classe, l'enseignement sera donné autrement (hors des salles de classe) pendant 14 jours. • L'enseignement sera donné autrement (hors des salles de classe) dans les écoles ou une partie des écoles dans les cas suivants : il y a deux cas positifs de COVID-19 ou plus dans plus d'une classe et des zones et des installations sont partagées fréquemment (entrées, toilettes, autobus); et la santé publique n'arrive pas à établir de liens de transmission entre ces cas par la recherche des contacts.

<p>MB</p>	<p>Plan : Accueillir à nouveau nos élèves : retrouver des écoles sécuritaires</p> <p>Lignes directrices : Lignes directrices pour septembre 2020; Guide à l'intention des parents, des tuteurs et des élèves</p> <p>Protocole en cas d'écllosion : Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire M à 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent surveiller la présence de symptômes chez leur enfant tous les matins; les membres du personnel doivent eux-mêmes surveiller la présence de symptômes tous les jours. • Il n'est pas recommandé de procéder systématiquement au dépistage ou à la prise de température à l'aide d'un thermomètre ou d'un autre appareil pour détecter la fièvre. • Si un élève ou un adulte présente des symptômes liés à la COVID-19 ou à la grippe, il doit rester à la maison. • Les parents doivent utiliser l'outil d'autoévaluation pour vérifier si leur enfant doit être testé pour la COVID-19. • Il faut apposer des affiches indiquant les critères d'exclusion à toutes les entrées de l'école. Un élève ou un membre du personnel qui répond à l'un des critères d'exclusion ne sera pas admis à l'école. • Ceux qui présentent des symptômes doivent subir un test de dépistage. Si le résultat du test de dépistage à la COVID-19 est négatif, ils peuvent revenir 24 heures après la disparition des symptômes. • Une affection chronique stable (toux, éternuements, écoulement nasal ou congestion nasale) qui n'a pas changé et qui est clairement liée à une condition médicale connue, comme l'asthme ou les allergies, n'est pas une condition d'exclusion absolue. Le personnel doit faire preuve de jugement en fonction des symptômes, mais en cas de doute, privilégier la prudence en excluant l'enfant.
<p>ON</p>	<p>Plan : COVID-19 : Réouverture des écoles</p> <p>Lignes directrices : Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario</p> <p>Protocole en cas d'écllosion : Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • On définit une écllosion dans une école comme deux cas de COVID-19 ou plus confirmés en laboratoire chez les élèves ou le personnel d'une école ayant un lien épidémiologique, dans une période de 14 jours, où il existe un doute raisonnable quant à la transmission d'au moins un cas dans l'école. • Les cohortes (élèves et personnel affilié) seront généralement considérées comme présentant un risque d'exposition élevé. Tous les élèves et les membres du personnel considérés comme présentant un risque d'exposition élevé seront invités à s'isoler et il leur sera recommandé de subir un test de dépistage (volontaire) pendant leur période d'isolement. Des résultats négatifs ne modifient pas l'exigence d'isolement et ne réduisent pas la période d'isolement pour les contacts étroits.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent surveiller la présence de symptômes chez leur enfant tous les jours avant qu'il ne se rende à l'école. • Les symptômes comprennent l'écoulement nasal ou la congestion nasale (en l'absence de raisons sous-jacentes à ces symptômes telles que les allergies saisonnières, l'écoulement post-nasal, etc.)
<p>QC</p>	<p>Plan : Plan de la rentrée scolaire pour l'automne 2020 (COVID-19)</p> <p>Lignes directrices : Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire</p> <p>Protocole en cas d'éclosion : Protocole d'urgence/plan de reconfinement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un enfant présente un ou plusieurs symptômes qui justifient le fait de le garder à la maison, il est fortement conseillé de lui faire subir un test de dépistage. • Selon les recommandations, les enfants qui présentent de légers symptômes grippaux doivent rester à la maison et éviter tout contact avec les autres. Après 24 heures, la situation peut être réévaluée en fonction de l'évolution des symptômes. • Si un élève obtient un résultat positif à son test de dépistage, toute personne considérée comme présentant un risque modéré à élevé sera contactée par les autorités régionales de santé publique et sera retirée de l'école pour être testée. • Toute personne considérée comme étant à faible risque peut continuer à fréquenter l'école et à surveiller ses symptômes pendant une période de 14 jours. • Le dépistage (test des personnes ne présentant pas de symptômes) peut avoir lieu dans certaines écoles, à la suite d'une éclosion locale ou pour déterminer la situation générale concernant la transmission de la COVID-19.
<p>N.-B.</p>	<p>Plan et orientation, y compris le protocole de gestion des éclosions : Retour à l'école : Guide à l'intention des parents et du public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent surveiller la présence de symptômes de leur enfant tous les jours avant l'école. • Les parents doivent téléphoner au 811 ou à leur prestataire de soins de santé primaires pour organiser le dépistage en cas de symptômes. • La santé publique, grâce à la recherche des contacts et à la gestion des risques, décidera qui doit s'isoler. Cela peut nécessiter l'isolement d'une ou plusieurs personnes, d'une ou plusieurs classes ou même d'une population scolaire. • Il n'existe pas de conseils pour traiter les symptômes légers ou les allergies.
<p>N.-É.</p>	<p>Plan et lignes directrices : Le plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves et le personnel devront surveiller eux-mêmes la présence d'éventuels symptômes de la COVID-19 avant de venir à l'école, et ceux qui se sentent malades pendant la journée rentreront chez eux.

	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de conseils pour tester ou traiter les symptômes légers ou les allergies.
Î.-P.-E.	<p>Plan : Plan pour la rentrée</p> <p>Lignes directrices : Lignes directrices pour la rentrée 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Les membres du personnel, les élèves, les parents et les visiteurs qui présentent des symptômes doivent composer le 811 pour organiser un test et rester chez eux jusqu'à ce que les résultats soient confirmés. Les parents ou tuteurs signaleront à l'école tout symptôme de la COVID-19. Les élèves resteront chez eux jusqu'à ce qu'ils ne présentent plus aucun symptôme. Tous les visiteurs de l'école devront signer un registre chaque jour, y compris une déclaration indiquant qu'ils entrent dans la zone des visiteurs de l'école sans symptômes de COVID-19. Il n'existe pas de conseils pour traiter les symptômes légers ou les allergies.
T.-N.-L.	<p>Plans : Plan de retour en classe de la maternelle à la 12^e année de Terre-Neuve-et-Labrador; Plan pour la rentrée scolaire du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador</p> <p>Lignes directrices : Conseils de santé publique pour les écoles de la maternelle à la 12^e année Terre-Neuve-et-Labrador</p> <ul style="list-style-type: none"> Le fait de tester toute personne présentant des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19, même légers, permet de déceler les cas à un stade précoce de leur maladie. Les élèves et le personnel présentant des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19 doivent rester chez eux, s'isoler, remplir l'autoévaluation des symptômes en ligne ou composer le 811 et se faire évaluer par un prestataire de soin de santé. Les tests sont recommandés pour toute personne présentant ces symptômes, même légers. On conseille au personnel et aux élèves de surveiller les symptômes tous les jours.
Nunavut	<p>Plan et lignes directrices : Plan de réouverture des écoles du Nunavut 2020-21 : Santé et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'escalade de la transmission dans la région, les contacts identifiés au sein de la communauté scolaire devront rester chez eux et s'isoler pendant 14 jours.
T.N.-O.	<p>Plan : Rouvrir les écoles ténoises en toute sécurité : Planification de l'année scolaire 2020-2021</p> <p>Lignes directrices : Éducation et garde d'enfants</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents seront invités à surveiller quotidiennement les symptômes de leurs enfants et à ne pas les envoyer à l'école s'ils sont malades. • Un processus de dépistage sera mis en place et les personnes malades ne seront pas admises à l'école. Si un élève tombe malade à l'école, il sera rapidement isolé, les parents seront contactés et l'élève sera renvoyé chez lui. • Si on détectait un cas de COVID-19 dans l'école, les parents doivent être prêts à ce que leurs enfants soient rapidement renvoyés à la maison et à ce que la recherche des contacts soit effectuée avant que l'école ne soit rouverte. Si un enfant présente des symptômes à l'école, il sera isolé en toute sécurité et ses parents seront contactés pour qu'ils viennent le chercher. Si un certain nombre de membres du personnel scolaire sont touchés par la COVID-19, la fermeture de l'école pourrait devenir nécessaire.
<p>Yukon</p>	<p>Plan : Planification pour l'année scolaire 2020-2021</p> <p>Lignes directrices : Lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour la maternelle à la 12^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves et le personnel doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades ou présentent des symptômes. Les parents et les tuteurs doivent surveiller les symptômes des élèves et garder leur enfant à la maison s'il est malade ou s'il présente des symptômes.